



Migrapress

Centre Migrapress de recherches
et d'études sur les migrations

« La France brûle » :

Comment un cadrage « immigration »
a été greffé sur le 17 octobre 2026,
et ce qu'il annonce pour les populations
immigrées et pour les discours anti-migrants
du Sud

Note d'analyse critique du discours

« La France brûle » :

Comment un cadrage « immigration » a été greffé sur le 17 octobre
2026, et ce qu'il annonce pour les populations immigrées et pour les
discours anti-migrants du Sud

Note d'analyse critique du discours

Centre MigraPress, Casablanca – 25 octobre 2026



Centre MigraPress, Casablanca – 25 octobre 2026



« La France brûle » :

Comment un cadrage « immigration » a été greffé sur le 17 octobre 2026, et ce qu'il annonce pour les populations immigrées et pour les discours anti-migrants du Sud

Note d'analyse critique du discours

Centre MigraPress, Casablanca – 25 octobre 2026

Résumé

Les violences survenues en marge de la mobilisation du 17 octobre 2026 en France ont rapidement fait l'objet d'une interprétation politique associant désordre urbain, immigration et supposée difficulté d'intégration. En quelques jours, plusieurs responsables politiques français, américains, hongrois et belges ont mobilisé cet événement pour défendre des positions restrictives en matière migratoire. Cette association s'est développée alors que les informations publiques disponibles ne permettaient pas d'établir un lien général entre les violences et l'immigration.

Cet article analyse la construction de ce cadrage à partir d'une approche combinant l'analyse critique du discours, la sociologie des paniques morales et l'étude de la sécuritisation des migrations. Il examine les mécanismes d'attribution causale, d'essentialisation culturelle, de généralisation et de sélection politique des responsables, avant d'interroger les conséquences potentielles de cette dynamique pour les populations immigrées et d'origine immigrée en Europe. Il étudie enfin les conditions dans lesquelles ces récits peuvent circuler vers les pays du Sud, notamment le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Afrique du Sud.

L'hypothèse centrale est que le cadrage migratoire ne constitue pas nécessairement une interprétation déduite des faits : il peut être appliqué à un événement pour le rendre compatible avec des représentations et des objectifs politiques préexistants. Cette opération contribue à transformer une séquence de violences en argument en faveur du durcissement migratoire. Sa circulation internationale pourrait, en outre, renforcer des discours de rejet déjà présents dans plusieurs sociétés du Sud, sans que celles-ci puissent être réduites au rôle de simples réceptrices des catégories produites en Europe et en Amérique du Nord.

Mots-clés : migrations, analyse critique du discours, cadrage médiatique, sécuritisation, panique morale, xénophobie, circulation transnationale des discours, Sud global.

Introduction — Quand l'événement devient une preuve politique

Le 17 octobre 2026, une mobilisation en France contre la vie chère et pour l'amélioration des conditions d'études a été accompagnée de violences, de pillages et d'incendies dans plusieurs villes. La séquence a rapidement dépassé le cadre initial des revendications sociales pour devenir un objet de confrontation politique. Alors que les autorités françaises attribuaient les violences à des groupes de casseurs, à l'ultragauche et à des individus qualifiés de délinquants d'opportunité, plusieurs responsables politiques ont imposé une autre lecture : celle d'un désordre attribué à l'immigration, à l'origine étrangère ou à une prétendue incompatibilité culturelle.

Le slogan « La France brûle », relayé notamment par Donald Trump, condense cette transformation. Il ne décrit pas seulement une situation de crise ; il lui attribue une signification politique. Les images d'incendies et de dégradations sont mobilisées comme illustrations d'un récit plus large sur l'échec supposé de l'immigration, la fragilité de l'ordre national et la nécessité de fermer davantage les frontières.

Acteur	Date	Contenu (résumé)
Marion Maréchal (Identité-Libertés)	14 octobre	Le pays serait « à feu et à sang » depuis trois semaines ; le lien avec l'immigration serait un « tabou » ; une « jeunesse issue de l'immigration » saisirait n'importe quel prétexte (match, 14-Juillet, manifestation pour Gaza)
Donald Trump	18 octobre (puis 19)	La France « brûle » ; l'immigration de « personnes d'un monde totalement différent » aurait brisé le pays ; il faut fermer les frontières ; le 19, c'est l'immigration, « pas les écoles »
J. D. Vance	17 octobre	Les progressistes auraient « importé le tiers-monde » ; « ils avaient été prévenus »
Péter Magyar (Hongrie)	18 octobre	La violence « injustifiée » éclairerait la position hongroise la plus dure sur l'immigration (vidéo de bâtiments en feu)
Bruno Retailleau (LR)	19 octobre	Il y aurait un lien entre « immigration massive » et les violences ; « convergence entre l'extrême gauche et les racailles » ; « deux France » ; il invoque des « remontées

Acteur	Date	Contenu (résumé)
		d'interpellations » non documentées
Jordan Bardella (RN)	après le 17	Une grande partie des pilleurs seraient issus de l'immigration et ne « se sentent pas français » ; il faut arrêter l'immigration
Theo Francken (Belgique, défense)	octobre (à dater)	Il existerait une culture de violence et de rue extrêmement agressive, visible à Bruxelles, Liège et dans les grandes villes, absente d'un village flamand

La rapidité de cette opération interprétative constitue un élément central. Avant même que les procédures judiciaires et les données relatives aux personnes interpellées permettent d'établir des profils consolidés, l'immigration était déjà présentée par plusieurs acteurs comme une cause majeure des violences. Le débat s'est ainsi déplacé de la question de ce qui s'était effectivement produit vers celle de l'identité collective à laquelle les événements pouvaient être imputés.

La question n'est donc pas uniquement de savoir si des personnes étrangères ont participé à certains actes. Elle consiste à comprendre comment des faits hétérogènes sont regroupés dans un récit qui transforme des comportements individuels en manifestation supposée d'un problème collectif. Elle conduit également à interroger les effets de ce récit au-delà de la France, dans un contexte où les politiques européennes de retour, les débats sur l'externalisation des contrôles migratoires et les discours hostiles aux migrants connaissent de nouvelles recompositions.

La thèse défendue ici est la suivante : **le lien entre immigration et violences du 17 octobre n'apparaît pas comme une conclusion établie par les données publiques disponibles, mais comme un cadrage politique appliqué à l'événement, puis consolidé par sa répétition médiatique et sa circulation transnationale.** Cette hypothèse ne présume pas de l'identité de chaque auteur des violences. Elle porte sur la manière dont un événement est interprété, généralisé et transformé en justification d'une politique migratoire.

1. Un cadrage antérieur aux faits : la disponibilité politique du récit migratoire

La chronologie des prises de parole suggère que l'association entre violences et immigration ne s'est pas construite exclusivement à partir des informations relatives au 17 octobre. Des déclarations antérieures à la mobilisation évoquaient déjà l'immigration comme un facteur explicatif des troubles sociaux. Marion Maréchal présentait ainsi, le 14 octobre, le lien avec l'immigration comme un « tabou ». Donald Trump avait, de son

côté, attribué à l'islam et à l'immigration une responsabilité dans la mobilisation lycéenne, selon un article publié le 6 octobre.

Après les violences, le cadrage s'est rapidement consolidé. Le 17 octobre, J. D. Vance a dénoncé l'importation du « tiers-monde ». Le lendemain, Donald Trump a affirmé que la France « brûle » et associé les troubles à l'arrivée de personnes issues d'un monde présenté comme radicalement différent. Péter Magyar a utilisé les images de bâtiments en feu pour défendre la ligne migratoire restrictive de la Hongrie. Le 19 octobre, Bruno Retailleau a établi un lien entre immigration massive et violences, tandis que Jordan Bardella a présenté l'arrêt de l'immigration comme une réponse politique nécessaire.

Cette séquence révèle un mécanisme important : **un cadre d'interprétation déjà disponible cherche dans l'actualité un événement susceptible de le confirmer.**

La notion de *cadrage*, développée notamment par Erving Goffman, permet de comprendre cette opération. Un cadre organise la perception d'une situation : il sélectionne certains éléments, en relègue d'autres à l'arrière-plan et fournit une grille permettant de donner du sens à ce qui se produit. Dans le cas étudié, les images de violences deviennent centrales, tandis que la nature initialement sociale de la mobilisation, la diversité des groupes impliqués et les incertitudes relatives aux profils des auteurs tendent à être marginalisées.

Ce processus ne signifie pas que les violences seraient imaginaires ou insignifiantes. Il signifie que leur interprétation n'est pas neutre. Le choix de les présenter comme un problème migratoire plutôt que comme un ensemble de faits nécessitant des explications différenciées constitue déjà une prise de position politique.

La répétition du même cadre par des responsables appartenant à des espaces politiques distincts contribue ensuite à lui conférer une apparence d'évidence. Le récit devient d'autant plus puissant qu'il semble confirmé par sa circulation entre plusieurs acteurs. Or la répétition d'une affirmation ne constitue pas une preuve indépendante de sa validité.

2. De l'association à la causalité : l'immigration comme explication générale

L'un des principaux mécanismes discursifs consiste à transformer une coexistence de phénomènes en relation causale. Des violences surviennent dans un contexte où l'immigration fait déjà l'objet d'un débat politique intense ; cette proximité est ensuite mobilisée pour affirmer que l'immigration serait à l'origine du désordre.

Une telle conclusion exige pourtant des données spécifiques. Il faudrait notamment disposer d'informations fiables sur les personnes mises en cause, distinguer les infractions et les lieux concernés, établir une chronologie précise et comparer les profils observés à des références pertinentes. Il faudrait également distinguer la nationalité, le

statut migratoire, le lieu de naissance et l'origine familiale, qui renvoient à des catégories différentes.

Or, selon le corpus de presse réuni pour cette analyse, aucune donnée publique consolidée ne permettait, au moment de la rédaction, d'établir un lien général entre les violences du 17 octobre et l'immigration. Les déclarations politiques évoquant des « remontées d'interpellations » ou affirmant qu'une grande partie des auteurs seraient issus de l'immigration ne peuvent remplacer la publication de données vérifiables.

Une distinction est ici essentielle : l'absence de données consolidées ne prouve pas qu'aucune personne étrangère n'a participé aux violences. Elle signifie que les affirmations générales sur l'identité des auteurs ne peuvent être considérées comme établies sur cette seule base.

La difficulté est renforcée par l'élasticité des catégories mobilisées. Le terme « immigration » peut désigner des personnes étrangères récemment arrivées, des immigrés installés depuis plusieurs décennies, des citoyens français nés de parents immigrés ou, plus largement, des habitants de quartiers populaires perçus comme culturellement différents. Les expressions « issus de l'immigration », « banlieues », « racailles » ou « personnes d'un monde différent » contribuent parfois à faire glisser le débat d'une catégorie à l'autre.

Cette imprécision permet une généralisation difficile à réfuter. Lorsqu'un acte est commis par une personne étrangère, il peut être interprété comme une preuve du problème migratoire ; lorsqu'il est commis par un citoyen français d'origine immigrée, il peut être présenté comme la manifestation d'une intégration échouée. Le périmètre de la catégorie s'élargit ainsi selon les besoins du récit.

L'analyse statistique impose au contraire de maintenir les distinctions. Les personnes interpellées ne sont pas nécessairement condamnées. La nationalité ne se confond pas avec l'origine. La part des étrangers dans une catégorie d'infractions ne permet pas, à elle seule, d'expliquer un événement particulier. Enfin, les données relatives à d'autres épisodes de violences ne peuvent être transposées automatiquement au 17 octobre.

Le problème ne réside donc pas seulement dans le risque d'erreur factuelle. Il concerne la construction d'une causalité générale à partir d'informations partielles, d'indicateurs hétérogènes ou de déclarations non documentées.

3. Essentialisation culturelle et construction d'un « autre » collectif

Le cadrage migratoire ne repose pas uniquement sur des chiffres ou des affirmations causales. Il s'appuie également sur une représentation culturelle de l'altérité.

Lorsque Donald Trump évoque des personnes provenant d'un « monde totalement différent », ou lorsque Theo Francken décrit une « culture de violence » associée aux grandes villes, le discours dépasse la responsabilité individuelle. Il attribue à un groupe

des dispositions supposées durables, comme si les comportements observés découlaient d'une appartenance culturelle homogène.

Ce mécanisme relève de l'essentialisation : des conduites situées sont interprétées comme les manifestations d'une identité collective stable. Les différences sociales, les trajectoires individuelles, les conditions économiques et les contextes politiques sont relégués au second plan au profit d'une explication par la culture.

La culturalisation du problème est particulièrement visible dans l'opposition entre les grandes villes et les territoires présentés comme culturellement homogènes. La violence urbaine est alors décrite comme une propriété d'un milieu associé à l'immigration, plutôt que comme un phénomène à analyser en tenant compte de plusieurs facteurs.

Les références à une supposée haine de la France, à des personnes qui ne se sentiraient pas françaises ou à une hostilité collective envers la nation renforcent cette logique. Elles attribuent des intentions à des groupes entiers sans fournir de méthode permettant de les observer ou de les vérifier.

Dans la perspective de Teun A. van Dijk, ces discours peuvent être analysés à travers la construction d'une opposition entre un « nous » valorisé et un « eux » déprécié. Le premier est associé au travail, à la responsabilité, à la République et à l'ordre ; le second au désordre, à la violence et au refus d'appartenance nationale.

Ce schéma ne se contente pas de décrire les comportements. Il distribue symboliquement la légitimité d'appartenir à la communauté politique. Des personnes pourtant citoyennes, installées depuis plusieurs générations ou sans lien direct avec les événements peuvent se retrouver placées sous le soupçon collectif.

La mobilisation de catégories telles que le « tiers-monde » ajoute une dimension géopolitique à cette opposition. Elle ne vise pas seulement des individus : elle associe des régions entières du monde à une source de désordre et présente les sociétés du Sud comme des espaces dont l'arrivée des populations menacerait la stabilité des sociétés du Nord.

L'enjeu est donc aussi épistémique : qui est autorisé à définir les causes de la violence, et à partir de quelles représentations du monde ?

4. La panique morale et la transformation de l'événement en argument politique

La sociologie des paniques morales, notamment les travaux de Stanley Cohen, offre un cadre pertinent pour comprendre la dynamique observée. Une panique morale se développe lorsqu'un groupe ou un comportement est présenté comme une menace

pour les valeurs et l'ordre social, tandis que des acteurs politiques ou médiatiques amplifient cette représentation et réclament des réponses exceptionnelles.

Dans la séquence étudiée, les images de bâtiments incendiés, les récits de pillages et la multiplication des déclarations alarmistes contribuent à produire une représentation de crise nationale. L'immigration est alors mobilisée comme une explication globale, susceptible de relier des faits dispersés à un même danger.

Le sondage publié le 22 octobre, selon lequel 55 % des personnes interrogées établiraient un lien direct entre les débordements et l'immigration, constitue à cet égard un élément à examiner avec prudence. Une enquête d'opinion renseigne sur les perceptions d'une population ; elle ne permet pas, à elle seule, d'établir la réalité d'un lien causal entre deux phénomènes.

Pour interpréter correctement ce résultat, il conviendrait notamment de disposer du libellé exact de la question, de la taille et de la composition de l'échantillon, de la méthode d'enquête et des conditions de publication. Il faudrait aussi examiner la manière dont la couverture médiatique précédant le sondage a pu contribuer à structurer les réponses.

Le risque est celui d'une boucle de confirmation : un récit est abondamment diffusé, une enquête mesure l'adhésion à ce récit, puis le résultat est présenté comme la confirmation de l'explication initiale. La perception collective devient alors une preuve apparente de la causalité qu'elle avait contribué à construire.

La dimension électorale renforce cette dynamique. À quelques mois de l'élection présidentielle française et à l'approche des élections de mi-mandat américaines du 3 novembre, la séquence peut être utilisée pour rendre certaines propositions plus audibles : fermeture des frontières, restrictions de l'immigration, expulsions de personnes étrangères condamnées ou durcissement des conditions d'accès à la nationalité et aux prestations.

Il ne s'agit pas d'affirmer que chaque prise de parole obéit exclusivement à une stratégie électorale. Il s'agit de constater que l'événement possède un rendement politique différencié selon les acteurs. Il permet à certains de justifier une politique déjà défendue, à d'autres de concurrencer leurs adversaires sur le terrain sécuritaire et à d'autres encore de déplacer le débat public vers l'immigration.

Le coupable désigné peut ainsi varier sans que le récit général change. L'ultragauche, les groupes de casseurs, les jeunes des quartiers ou l'immigration sont tour à tour présentés comme l'explication principale. Cette variabilité suggère que l'attribution de responsabilité dépend aussi des catégories politiquement disponibles et de leur utilité dans la conjoncture.

5. Des conséquences possibles pour les populations immigrées en Europe

Les effets de ce cadrage doivent être distingués selon leur temporalité. À court terme, il peut contribuer à banaliser les généralisations, à renforcer les soupçons et à rendre plus acceptables les propos hostiles envers les personnes immigrées ou perçues comme telles. À moyen terme, il peut influencer les propositions législatives, les pratiques administratives et les priorités des politiques publiques.

Il importe toutefois de traiter ces effets comme des hypothèses à vérifier, et non comme des conséquences déjà démontrées de l'épisode du 17 octobre.

5.1. La diffusion du soupçon collectif

Lorsque l'immigration est présentée comme une cause générale de désordre, les personnes étrangères et celles perçues comme étant d'origine étrangère risquent d'être associées à des actes auxquels elles n'ont pas participé. Cette logique peut se traduire par des injures, du harcèlement, des discriminations dans l'emploi ou le logement, voire des agressions.

La mesure de ces effets exige un suivi des signalements associatifs, des données policières, des contenus publiés en ligne et des témoignages recueillis auprès des personnes concernées. Il conviendra notamment de distinguer une augmentation réelle des incidents d'une augmentation de leur signalement.

5.2. Le contrôle accru des jeunes et des quartiers populaires

La réponse sécuritaire peut également se traduire par un renforcement des contrôles, une surveillance plus intense de certains quartiers et une extension des mesures restrictives visant les mineurs.

Un point de vigilance concerne l'expression « mineurs non accompagnés ». Dans certains arrêtés, elle peut désigner des mineurs circulant sans représentant légal. Dans le droit de la protection de l'enfance et des étrangers, elle renvoie aussi à la catégorie des mineurs étrangers isolés. Cette proximité lexicale peut entraîner une confusion médiatique, en particulier lorsque le débat public est déjà structuré par un cadrage migratoire.

Il ne faut pas en déduire que les mesures locales mentionnées visent nécessairement les mineurs étrangers. La question est plutôt de savoir si leur présentation médiatique contribue à associer, sans fondement juridique explicite, la protection de l'enfance et la migration à un problème d'ordre public.

5.3. La normalisation du durcissement migratoire

Le cadrage peut également faciliter la justification de mesures restrictives en présentant l'immigration et la délinquance comme deux dimensions d'un même problème. Les dispositifs européens relatifs aux retours, à la réadmission ou à la rétention peuvent alors être invoqués dans un registre où le statut migratoire tend à être assimilé à un risque sécuritaire.

Cette évolution doit être examinée à partir des textes effectivement adoptés, de leurs conditions d'application et de leurs effets sur les personnes concernées. La proximité chronologique entre une décision européenne et une polémique nationale ne suffit pas à établir un lien de causalité entre les deux.

Les populations issues des diasporas, notamment marocaines, peuvent se trouver dans une position particulière. L'indistinction entre étrangers, immigrés et citoyens d'origine immigrée peut les placer sous une double injonction : devoir démontrer leur appartenance nationale tout en se dissociant publiquement de comportements imputés à un groupe auquel elles sont associées.

Une telle dynamique risque de déplacer la charge de la preuve vers les personnes stigmatisées, auxquelles il serait demandé de prouver leur innocence collective ou leur loyauté. Elle constitue l'un des effets les plus problématiques de la généralisation identitaire.

6. Du Nord au Sud : la circulation transnationale des récits anti-migrants

La portée de cette séquence ne se limite pas à la France. Les discours politiques, les images et les catégories médiatiques circulent à travers les frontières, les plateformes numériques et les réseaux militants. Ils peuvent être repris dans des contextes différents, où ils acquièrent de nouvelles significations.

Cette circulation n'est toutefois ni automatique ni unidirectionnelle. Les sociétés du Sud possèdent leurs propres histoires migratoires, leurs conflits politiques et leurs discours de rejet. L'enjeu est d'étudier la manière dont un événement international peut renforcer, reformuler ou légitimer des représentations déjà présentes.

6.1. Le Maroc : entre critique de l'externalisation et rejet des migrants

Au Maroc, les discours sur l'immigration s'inscrivent dans un contexte marqué par les relations avec l'Union européenne, les politiques de contrôle aux frontières, les enjeux de réadmission et les tensions relatives à la gestion des mobilités subsahariennes. Les travaux du Baromètre MigraPress ont déjà relevé la place importante des discours hostiles aux migrants dans les espaces numériques, ainsi que la diffusion de récits sécuritaires et la faiblesse relative de certains contre-discours.

Dans ce contexte, les images des violences françaises pourraient être réutilisées pour soutenir l'idée selon laquelle l'immigration serait, par nature, une source de désordre. Des contenus initialement produits pour commenter la situation française pourraient être traduits, recadrés ou accompagnés de légendes visant les migrants subsahariens au Maroc.

Cette hypothèse doit être vérifiée par une veille empirique. Il serait nécessaire de repérer les images reprises, les formulations utilisées, les comptes qui les diffusent et les publics ciblés. Il faudrait également distinguer la circulation spontanée des contenus de leur réutilisation organisée.

Un risque supplémentaire concerne le détournement de la critique de l'externalisation européenne. La contestation du rôle assigné au Maroc dans le contrôle des frontières européennes constitue une question légitime de souveraineté et de politique publique. Mais cette critique peut être réorientée vers les migrants eux-mêmes, présentés comme une population que l'Europe chercherait à « imposer » au Maroc.

Le déplacement est important : au lieu d'interroger les rapports de pouvoir entre États, les conditions de coopération et les responsabilités politiques, le débat se concentre sur la présence des personnes migrantes. Une critique potentiellement dirigée contre les dispositifs de contrôle peut alors être captée par un discours de rejet.

6.2. L'Algérie et la Tunisie : des dynamiques propres, des possibilités de renforcement

En Algérie, les expulsions de migrants subsahariens et les alertes relatives aux discours de haine constituent un contexte préalable à l'épisode français. Le cadrage de l'immigration comme menace pourrait être mobilisé pour légitimer des politiques de fermeté, mais il serait réducteur d'expliquer les dynamiques algériennes par les seules déclarations de responsables européens ou américains.

En Tunisie, les propos présidentiels de février 2023 sur les migrants subsahariens ont déjà contribué à structurer un débat public marqué par des accusations de menace démographique, culturelle et sécuritaire. L'épisode français pourrait être mobilisé pour conforter des positions existantes, tout en suscitant des contre-discours dénonçant l'instrumentalisation politique de l'immigration.

Dans les deux cas, la circulation des récits doit être analysée en tenant compte des trajectoires nationales, des politiques publiques, des mobilisations sociales et des relations avec l'Europe. Le transfert discursif ne signifie pas une simple imitation : il implique une sélection et une réinterprétation des arguments en fonction des conflits locaux.

6.3. L'Afrique du Sud : l'usage électoral du bouc émissaire

L'Afrique du Sud présente une configuration différente, marquée par des violences xénophobes, des mobilisations contre les migrants et des tensions liées à l'emploi, aux services publics et à l'accès aux ressources. Dans ce contexte, les déclarations de responsables américains ou européens peuvent être invoquées comme caution internationale par des acteurs défendant des politiques d'exclusion.

L'analogie ne doit cependant pas effacer les différences entre les contextes français et sud-africain. Les trajectoires historiques, les structures économiques, les régimes de citoyenneté et les formes de mobilisation y sont distincts. La comparaison est utile non parce que les situations seraient identiques, mais parce qu'elle permet d'interroger un mécanisme commun : la transformation d'un groupe minorisé ou étranger en responsable privilégié de problèmes sociaux plus larges.

6.4. Le Sud comme producteur et transformateur de discours

Il serait néanmoins erroné de concevoir le Sud comme un simple récepteur des catégories produites dans le Nord. Les discours anti-migrants y possèdent leurs propres généalogies et peuvent circuler vers d'autres espaces. Les acteurs locaux sélectionnent, modifient et réinvestissent les arguments internationaux selon leurs intérêts.

La notion d'« inversion mimétique » permet de formuler une hypothèse : des sociétés qui dénoncent parfois les politiques européennes d'externalisation peuvent, dans certaines circonstances, reprendre contre d'autres migrants les catégories de menace et de contrôle qu'elles contestent lorsqu'elles sont appliquées à leurs propres ressortissants.

Cette contradiction mérite une attention particulière. Elle montre que la critique de rapports de domination internationaux ne garantit pas, à elle seule, une politique migratoire respectueuse des droits. Une position de contestation vis-à-vis de l'Europe peut coexister avec des pratiques de stigmatisation envers les migrants présents sur le territoire national.

C'est précisément à ce niveau que la perspective du Sud prend tout son sens : elle ne consiste pas seulement à dénoncer les asymétries entre l'Europe et les pays de départ ou de transit, mais aussi à interroger les rapports de pouvoir internes, les hiérarchies de mobilité et les formes locales d'exclusion.

7. Pour une méthode de suivi : distinguer circulation, validation et effet

L'hypothèse d'une circulation transnationale des discours anti-migrants ne peut être établie par la seule simultanéité des événements ou la ressemblance entre certaines

formulations. Elle nécessite un dispositif de recherche permettant de distinguer plusieurs mécanismes.

Le premier est la **validation** : des acteurs du Sud citent explicitement des responsables politiques étrangers afin de légitimer des positions hostiles aux migrants.

Le deuxième est la **recontextualisation** : des images, vidéos ou déclarations produites en France sont reprises dans d'autres espaces, accompagnées d'un texte qui modifie leur sens initial.

Le troisième est la **traduction discursive** : des catégories telles que « invasion », « culture de violence » ou « inassimilable » sont reprises et adaptées à des groupes ciblés dans les pays du Sud.

Le quatrième est la **contre-mobilisation** : des organisations de défense des droits, des médias, des chercheurs, des membres des diasporas ou des institutions contestent ces cadrages et proposent des interprétations concurrentes.

Un suivi rigoureux pourrait comparer les contenus diffusés avant et après le 17 octobre, en français, en arabe et dans les langues pertinentes pour les espaces étudiés. Il conviendrait d'identifier les publications les plus partagées, de retracer leurs sources lorsque cela est possible, de coder les catégories utilisées et de distinguer les affirmations factuelles des jugements de valeur.

Il serait également utile de comparer les données relatives aux discours en ligne avec les signalements d'incidents, les déclarations institutionnelles et les évolutions réglementaires. Une hausse de la visibilité d'un récit ne signifie pas nécessairement une augmentation des actes discriminatoires ; inversement, l'absence de hausse visible en ligne ne permet pas d'exclure des effets dans les interactions quotidiennes.

Cette approche permettrait de tester empiriquement les hypothèses formulées dans cette note, plutôt que de considérer la circulation transnationale comme un effet automatique de la médiatisation internationale.

8. Recommandations : rétablir les distinctions et contester les généralisations

Pour les médias, la première exigence consiste à distinguer les catégories utilisées dans le débat migratoire. Nationalité, origine, statut de séjour, lieu de naissance et appartenance à une diaspora ne sont pas interchangeables. Les journalistes doivent également préciser si les chiffres portent sur des personnes interpellées, mises en cause, poursuivies ou condamnées.

Toute attribution causale entre immigration et violence doit être accompagnée d'éléments vérifiables. À défaut, elle doit être présentée comme une déclaration

politique ou une hypothèse, et non comme un fait établi. Les sondages doivent être contextualisés par la publication de leur méthode, de leur échantillon et du libellé des questions.

Pour les institutions et les acteurs publics des pays du Sud, l'enjeu consiste à distinguer la critique des politiques européennes d'externalisation du rejet des personnes migrantes. Contester les conditions de la coopération migratoire ne nécessite pas de présenter les migrants comme une menace collective. La défense de la souveraineté et celle des droits fondamentaux ne sont pas incompatibles.

Les plateformes numériques devraient, pour leur part, accorder une attention particulière aux contenus recontextualisés, aux montages trompeurs et à la diffusion de discours haineux dans les langues locales. Les dispositifs de modération doivent être évalués en tenant compte des spécificités linguistiques et des contextes politiques.

Enfin, les organisations de la société civile et les diasporas peuvent contribuer à documenter les discriminations et à contester les généralisations. Il importe toutefois d'éviter de répondre à une accusation collective en exigeant des personnes stigmatisées qu'elles se dissocient individuellement des comportements qui leur sont imputés. Une telle réponse risque d'accepter le cadre initial selon lequel un groupe entier devrait rendre des comptes pour les actes de certains de ses membres supposés.

Conclusion — Le véritable enjeu : qui a le pouvoir de définir la cause ?

L'épisode français du 17 octobre 2026 met en lumière un mécanisme central des débats contemporains sur l'immigration : la capacité d'un cadrage politique préexistant à s'imposer comme explication d'un événement avant que les données disponibles permettent d'en établir les causes.

L'association entre violences et immigration ne peut être considérée comme démontrée par la seule répétition de déclarations politiques, par des images spectaculaires ou par des chiffres portant sur d'autres contextes. Elle doit être évaluée à partir de données précises, de catégories clairement définies et d'une méthode permettant de distinguer les faits des interprétations.

L'analyse révèle aussi que les discours migratoires ne sont pas de simples commentaires de l'actualité. Ils contribuent à définir les groupes jugés légitimes, les populations placées sous suspicion et les réponses politiques considérées comme acceptables. En transformant des actes individuels en symptômes d'une menace collective, ils peuvent rendre plus ordinaires la stigmatisation, le contrôle différencié et les propositions de durcissement.

Pour les pays du Sud, l'enjeu ne se limite pas à dénoncer l'instrumentalisation de l'immigration dans les sociétés européennes. Il consiste aussi à examiner comment les catégories de menace, de sécurité et d'altérité circulent, sont réappropriées et parfois

retournées contre d'autres populations migrantes. Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Afrique du Sud ne sont pas des espaces passifs : ils produisent leurs propres discours, qui peuvent aussi bien prolonger que contester les récits internationaux.

Une lecture critique depuis le Sud doit donc articuler deux exigences : analyser les asymétries de pouvoir qui structurent la gouvernance internationale des migrations et interroger les mécanismes d'exclusion à l'œuvre dans les sociétés elles-mêmes.

En définitive, la question centrale n'est pas seulement de savoir qui est désigné comme responsable des violences. Elle est de comprendre **comment une société choisit les causes qu'elle juge crédibles, les groupes qu'elle rend responsables et les droits qu'elle accepte de remettre en question au nom de la sécurité.**

C'est à cette condition que l'analyse migratoire peut dépasser les réflexes de désignation collective et contribuer à un débat public fondé sur les faits, la pluralité des explications et l'égale dignité des personnes.

Références théoriques indicatives

- Cohen, Stanley (1972). *Folk Devils and Moral Panics: The Creation of the Mods and Rockers*. London: MacGibbon and Kee.
- Fairclough, Norman (1995). *Critical Discourse Analysis: The Critical Study of Language*. London: Longman.
- Goffman, Erving (1974). *Frame Analysis: An Essay on the Organization of Experience*. New York: Harper & Row.
- van Dijk, Teun A. (1993). « Principles of Critical Discourse Analysis ». *Discourse & Society*, 4(2), 249–283.
- Wodak, Ruth (2015). *The Politics of Fear: What Right-Wing Populist Discourses Mean*. London: Sage.